



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 18 Novembre 2021

L'an 2021, le 18 novembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 12 novembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 12 novembre 2021.

Mme Annie ROSSI a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 34
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 13
Nombre de membres excusés : 6
Nombre de membres absents : 8

Date de convocation :
12 novembre 2021

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :
26 NOV. 2021

et affichage le :
26 NOV. 2021

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.8 - Environnement

Objet : Contrat Territorial Eau Climat (CTEC) entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et les acteurs locaux de l'eau – Signature du contrat

| Noms des Conseillers | Présents | Excusés | | Absents |
|-----------------------------|----------|--|--|---------|
| | | * Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6) | *A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) | |
| CONDE-EN-NORMANDIE | | | | |
| M. Xavier ANCKAERT | | | X : M. Pascal DALIGAULT | |
| Mme Nathalie BOUILLARD | | | X : M. Jean ELISABETH | |
| Mme Catherine CAILLY | | | X : Mme Valérie DESQUESNE | |
| M. Pascal DALIGAULT | X | | X : M. Jean-Pierre MOURICE | |
| M. Sylvain DELANGE | | | | |
| Mme Valérie DESQUESNE | X | | | |
| M. Jean ELISABETH | X | | | |
| Mme Najat LEMERAY | | | | X |
| LA VILLETTE | | | | |
| M. Daniel BREARD | X | | | |
| PERIGNY | | | | |
| Mme Jean-Christophe MEUNIER | X | | | |

| Noms des Conseillers | Présents | Excusés | | | Absents |
|---------------------------------|----------|---|--|---|---------|
| | | * Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6) | *A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) | N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir | |
| PONTECOULANT | | | | | |
| M. Jean-Pierre MOURICE | X | | | | |
| SAINT-DENIS-DE-MERE | | | | | |
| M. Manuel MACHADO | | | | | X |
| TERRES-DE-DRUANCE | | | | | |
| M. Jean TURMEL | X | | | | |
| BEAUMESNIL | | | | | |
| M. Gilles PORQUET | X | | | | |
| CAMPAGNOLLES | | | | | |
| Mme Catherine GOURNEY LECONTE | X | | | | |
| LANDELLES-ET-COUPIGNY | | | | | |
| M. Denis JOUAULT | | | X : M. Gilles PORQUET | | |
| LE MESNIL-ROBERT | | | | | |
| M. Jean-Claude RUAULT | X | | | | |
| NOUES-DE-SIENNE | | | | | |
| Mme Coraline BRISON-VALOGNES | X | | | | |
| M. Olivier JEANNEAU | X | | | | |
| Mme Colette JOUAULT | X | | | | |
| Mme Bernadette LEROY | X | | | | |
| M. Georges RAVENEL | X | | | | |
| PONT-BELLANGER | | | | | |
| M. Christian MARIETTE | | X : Mme Martine TREMPU | | | |
| SAINTE-AUBIN-DES-BOIS | | | | | |
| M. Maurice ANNE | | | | | X |
| SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU | | | | | |
| Mme Catherine GARNIER | X | | | | |
| SOULEUVRE-EN-BOCAGE | | | | | |
| Mme Annick ALLAIN | | | X : M. Alain DECLOMESNIL | | |
| M. Alain DECLOMESNIL | X | | | | |
| M. Régis DELIQUAIRE | X | | | | |
| M. Didier DUCHEMIN | | | X : M. Régis DELIQUAIRE | | |
| M. Marc GUILLAUMIN | X | | | | |
| M. Francis HERMON | X | | | | |
| Mme Marie-Line LEVALLOIS | X | | | | |
| M. Eric MARTIN | | | | X | |
| Mme Natacha MASSIEU | | | | X | |
| Mme Sandrine SAMSON | X | | | | |
| Mme Cyndi THOMAS | | | | | X |
| VALDALLIERE | | | | | |
| M. Jean-Paul ANGENEAU | X | | | | |
| Mme Isabelle BACHELOT | | | | | X |
| M. Frédéric BROGNIART | X | | | | |

| Noms des Conseillers | Présents | Excusés | | | Absents |
|--|-----------|---|--|---|----------|
| | | * Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6) | *A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) | N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir | |
| Mme Caroline CHANU | X | | X : M. Serge COUASNON | | |
| M. Gilles FAUCON | | | | | |
| Mme Brigitte MENNIER | | | | X | |
| Mme Sabrina SCOLA | | | | | |
| VIRE NORMANDIE | | | | | |
| M. Marc ANDREU SABATER | X | | | | |
| Mme Marie-Noëlle BALLE | X | | | | |
| Mme Cindy BAUDRON | | | | | X |
| M. Lucien BAZIN | X | | | | |
| Mme Marie-Ange CORDIER | | | | | X |
| M. Serge COUASNON | X | | | | |
| Mme Nicole DESMOTTES | | | X : Mme Annie ROSSI | | |
| M. Corentin GOETHALS | | | | | X |
| Mme Catherine MADELAINE | | | | | X |
| M. Gilles MALOISEL | | | X : M. Guy VELANY | | |
| M. Pascal MARTIN | X | | X : M. Lucien BAZIN | | |
| M. Gérard MARY | | | X : Mme Marie-Noëlle BALLÉ | | |
| Mme Marie-Odile MOREL | | | X : M. Pascal MARTIN | | X |
| Mme Valérie OLLIVIER | | | | | X |
| M. Régis PICOT | | | | | |
| Mme Jane PIGAULT | | | | | |
| Mme Annie ROSSI | X | | | | |
| M. Guy VELANY | X | | | | |
| TOTAL | 33 | 1 | 13 | 6 | 8 |
| Nombre de Membres en exercice | | | 61 | | |
| Nombre de conseillers présents | | | 34 | | |
| Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 /V de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020/V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021) | | | 21 | | |
| Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 /V de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020/V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021) | | | 47 | | |

Mme Valérie DESQUESNE donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le 11^e programme de l'agence de l'eau Seine Normandie, « eau et climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 » de l'agence de l'eau Seine-Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le contrat du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux d'atteinte du bon état des cours d'eau notamment par de la lutte contre l'érosion ruissellement et des actions d'assainissement sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau. Ce territoire présente également un enjeu de restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Enfin il a également un enjeu de protection de la ressource pour l'alimentation en eau potable.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet dudit contrat.

Les cosignataires de ce contrat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie sont les acteurs de l'eau du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau, à savoir :

- L'Intercom de la Vire au Noireau, porteur du contrat,
- La commune de Condé-en-Normandie
- Les EPICS de Vire Normandie (service eau et assainissement)
- Le Sivom de Saint Sever Calvados,
- Le Syndicat des Bruyères,
- Le Syndicat Clécy-Druance.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- **Enjeu 1, diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie**
- **Enjeu 2, restaurer la continuité écologique**
- **Enjeu 3, diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau**
- **Enjeu 4, protéger et optimiser la ressource en eau potable**

Les enjeux liés à chaque masse d'eau sont précisés en annexe 1.

Dans le cadre d'un contrat de territoire « eau & climat », les signataires s'engagent à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes au regard des enjeux eau de leur territoire, pour l'adaptation au changement climatique, et une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat durant la durée du contrat.

Le programme d'actions à réaliser couvre la période 2022-2024, soit une durée de 3 ans entre le 01/01/2022 et le 31/12/2024.

Le programme d'actions est détaillé en annexe 2.

Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à 3,52 millions d'euros H.T.

L'Agence s'engage à étudier, de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues mais dans le cadre normal de ses processus de décision, les dossiers relevant du programme d'actions du contrat dès lors que les engagements des cosignataires sont respectés.

Les aides financières de l'Agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite des contraintes budgétaires de l'Agence.

Pour les dossiers de restauration de la continuité écologique relevant du présent contrat, les aides à la suppression d'obstacles à la libre circulation pourront être portées à 90 % au lieu de 80 %.

Engagements de l'Intercom de la Vire au Noireau, STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT :

- réaliser les actions inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 et tout mettre en œuvre pour faire réaliser par les autres co-signataires les autres actions ;
- réaliser en particulier les actions « eau, biodiversité et climat » et de sensibilisation des acteurs pour respecter les conditions du 11^e programme pour la mise en place d'un contrat ;
- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie
- assurer les missions de pilotage définies à l'article 8

C'est ainsi que l'Intercom de la Vire au Noireau, structure porteuse du contrat s'engage en outre :

- à mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires du présent contrat,
- réunir annuellement le comité de pilotage, ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2 dudit contrat

Engagements des MAITRES D'OUVRAGE, cosignataires du contrat :

- réaliser les actions inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;
- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 8 novembre 2021, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer ledit contrat et inscrire aux budgets correspondants, de façon pluriannuelle 2022 à 2024, les crédits nécessaires aux opérations inscrites dans le contrat joint en annexe.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 47 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| TITRE 1 - OBJET DU CONTRAT | 6 |
| Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés | 6 |
| Article 2 - Contenu du programme d'actions | 6 |
| Article 3 - Durée du contrat | 8 |
| TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES | 9 |
| Article 4 - Engagements de l'Agence | 9 |
| Article 5 - Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT | 9 |
| Article 6 - Engagements des MAÎTRES D'OUVRAGE | 9 |
| Article 7 - Engagements des CO-FINANCEURS autres que l'Agence | 10 |
| TITRE 3 - MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RÉSILIATION DU CONTRAT | 11 |
| Article 8 - Pilotage | 11 |
| Article 9 - Animation (option) | 11 |
| Article 10 - Modalités de suivi | 11 |
| Article 11 - Modalités de révision et de résiliation du contrat | 12 |

CONTRAT du territoire de la CdC de la
Vire au Noireau

**2022 - 2024 Contrat de territoire
« Eau et Climat »**
Du 01/01/2022 au 31/12/2024

Le 11^e programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie, « eau et climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 » de l'agence de l'eau Seine-Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le présent contrat du territoire de la CdC de la Vire au Noireau définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux d'atteinte du bon état des cours d'eau notamment par de la lutte contre l'érosion ruissellement et des actions d'aménagement sur le territoire de la CdC de la Vire au Noireau. Ce territoire présente également un enjeu de restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Enfin il a également un enjeu de protection de la ressource pour l'alimentation en eau potable.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 18 750 009 500 026, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "l'Agence".

Et

Intercom de la Vire au Noireau, le **porteur du contrat**, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200068799, représentée par son président Mr Marc ANDREU SABATER, et la délibération du XX/XX/XXXX approuvant le contrat et autorisant son exécution à signer le contrat – ci-dénommée « STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT »

Et les cosignataires :

Condé en Normandie, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200056877, représenté par sa maire Mme Valérie DESQUESNIE et la délibération du XX/XX/XXXX–approuvant le contrat et autorisant son 'exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « MAÎTRE D'OUVRAGE »

Vire Normandie (service assainissement), inscrit à l'INSEE sous le numéro 818383507, représenté par son président Mr Joel DROULON et la délibération du XX/XX/XXXX–approuvant le contrat et autorisant son 'exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « MAÎTRE D'OUVRAGE »

Sivom de Saint Sever Calvados, inscrit à l'INSEE sous le numéro 241400209, représenté par son président Eric JUS et la délibération du XX/XX/XXXX–approuvant le contrat et autorisant son 'exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « MAÎTRE D'OUVRAGE »

Syndicat des Bruyères, inscrit à l'INSEE sous le numéro 251400511, représenté par son président Mr Francis HERMON et la délibération du XX/XX/XXXX–approuvant le contrat et autorisant son 'exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « MAÎTRE D'OUVRAGE »

Syndicat Clécy-Druance, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200073476, représenté par son président Mr Michel BAR et la délibération du XX/XX/XXXX–approuvant le contrat et autorisant son 'exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « MAÎTRE D'OUVRAGE »

Vu le code de l'environnement,
Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,
Vu le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n°1845 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20 Novembre 2018 approuvant le contrat de territoire « eau et climat » type et l'avis de la commission des aides du **17 octobre 2019**,

Vu la décision de la Directrice Générale de l'agence de l'eau Seine Normandie, N°2021-175 portant délégation de signature à Monsieur Ludovic GENET Directeur Territorial et Maritime des Bocages Normands en date du 21 juin 2021.

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,

Vu le diagnostic du territoire,

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et le respect de la biodiversité.

Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au territoire de la CdC de la Vire au Noireau et figurant en annexe 1.
Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- Enjeu 1, diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie
- Enjeu 2, restaurer la continuité écologique
- Enjeu 3, diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau
- Enjeu 4, protéger et optimiser la ressource en eau potable

Les enjeux liés à chaque masse d'eau sont précisés en annexe 1.

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux de la politique de l'eau et la biodiversité durable associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Le programme retenu par les parties est ainsi constitué des principaux axes d'intervention suivants :

Dans le cadre d'un contrat de territoire « eau & climat », les signataires s'engagent à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes au regard des enjeux eau de leur territoire, pour l'**adaptation au changement climatique**, et une action de **sensibilisation** sur les thématiques eau/biodiversité/climat durant la durée du contrat. Les actions « changement climatique » sont soulignées dans le tableau ci-dessus et l'action de sensibilisation est en italique.

Le programme d'actions est détaillé en annexe 2.
Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à 3,52 millions d'euros H.T.

Article 3 – Durée du contrat

Le programme d'actions à réaliser couvre la période 2022-2024, soit une durée de 3 ans entre le 01/01/2022 et le 31/12/2024.

| Objectif | Action | Lieu |
|---|--|--|
| Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie | | |
| Améliorer l'état des cours d'eau | <p>Diagnostics bocagers et programmes de restauration du bocage : Limiter les déclassements liés aux temps de pluie (érosion – ruissellement)</p> <p>Programmes de restauration des cours d'eau et zones humides</p> | Territoire du contrat |
| | | En priorité 1 travailler sur le cours d'eau de la Souleuvre. Pourront également être financés dans le cadre de ce contrat les travaux de restauration des cours d'eau sur les cours d'eau prévus au PPRE. |
| Enjeu 2 : Restaurer la continuité écologique | | |
| Permettre la circulation des poissons | <p>Éffacer des obstacles ou aménager des passes à poissons</p> <p>Assainissement : la priorité est l'aquisition de connaissances sur les réseaux et sur quels types d'obstacles observer.</p> | Le Nouveau amont, le Nouveau aval, la Diant, la Drance, la Vire amont, la Vire, la Vire entre la Brévoigne et la Drôme, le Courthenon, la Siene amont |
| Enjeu 3 : Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau | | |
| Améliorer l'état des cours d'eau | | Valdalle, Caen et Normandie Vire, Normandie |
| Enjeu 4 : Protéger la ressource en eau potable | | |
| Protéger la ressource en eau souterraine ou superficielle utilisée pour la production d'eau potable | <p>Obtenir les DUP instaurant des périmètres de protection autour des captages.</p> <p>Captages sensibles et prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - captages souterrains : délimiter l'aire d'alimentation des captages et leurs zones vulnérables, diagnostiquer les pressions agricoles, élaborer un programme d'action. | Captages de Val Mérienne (Périgny), Vire au Nouveau et Captage de la Forge, Syndicat Clécy-Druance |
| Action de sensibilisation | Sensibilisation sur le grand cycle (fonctionnement et bénéfices des zones humides, qualité des cours d'eau) et petit cycle de l'eau auprès des élus des communes du territoire du contrat : classe d'eau élus | Territoire du contrat |

TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 - Engagements de l'Agence

L'Agence s'engage à étudier, de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues mais dans le cadre normal de ses processus de décision, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'Agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite des contraintes budgétaires de l'Agence.

Pour les dossiers de restauration de la continuité écologique relevant du présent contrat, les aides à la suppression d'obstacles à la libre circulation pourront être portées à 90 % au lieu de 80 %.

Article 5 - Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

La STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT s'engage à :

- réaliser les actions inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 et tout mettre en œuvre pour faire réaliser par les autres co-signataires les autres actions ;
- réaliser en particulier les actions « eau, biodiversité et climat » et de sensibilisation des acteurs pour respecter les conditions du 11^e programme pour la mise en place d'un contrat ;
- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie (accessible à l'adresse http://www.eau-seine-normandie.fr/engagement_changement_climatique/);
- assurer les missions de pilotage définies à l'article 8

Article 6 - Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Les MAITRES D'OUVRAGE signataires s'engagent à :

- réaliser les actions inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;
- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Article 7 - Engagements des CO-FINANCEURS autres que l'Agence

Pour la mise en œuvre des actions, les maitres d'ouvrages du contrat peuvent contractualiser auprès d'autres financeurs.

TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 8 - Pilotage

La STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- coordonner l'application du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- suivre en continu les échéanciers de réalisation des actions programmées,
- envoyer à l'Agence chaque année un tableau d'avancement des actions,
- envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de ce contrat (*à fournir dès l'été 2024 avec prévisionnel sur fin 2024*),
- s'assurer de la communication continue sur la réalisation des actions,
- mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires du présent contrat
- réunir annuellement le comité de pilotage, ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du programme d'actions. Il traite notamment des éventuels projets d'avenant et de résiliation du contrat en cas de non-respect des échéances prévues. Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'Agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Les animations thématiques suivantes contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions : tableau précisé en annexe 2.

Les missions prioritaires et spécifiques des animations rattachées au contrat de territoire ainsi que les modalités de mises en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

Article 9 - Modalités de suivi

En complément des modalités de suivi précitées à l'article 8, des indicateurs sont définis pour le suivi du programme d'actions et son évaluation. Ces indicateurs sont définis dans l'annexe 3.

Article 10 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

➤ Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme prévisionnel d'actions, nouveaux signataires).

- L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.
- Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de 3 mois. A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

➤ Modalités de résiliation

A l'initiative de l'Agence, d'un autre financeur, de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT, le contrat peut être résilié dans les cas suivants :

- un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté
 - à mi-parcours soit le **31 Juin 2023** si l'il n'y a pas :
 - engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme, soit **1 408 000 euros**
 - et engagement d'au moins deux actions prioritaires « eau et climat ».

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défaillant aux parties du contrat concernées avec information à l'ensemble des autres signataires.
Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.

Annexes du contrat de territoire

« eau et climat »

| | |
|--|---|
| Mr Marc ANDREU SABATER Président de la communauté de communes de la Vire au Noireau Le .. / .. / .. à | Mme Valérie DESQUEUNE Maire de Condé en Normandie Le .. / .. / .. à |
| Mr Joel Droulon Président du Service Assainissement de Vire Normandie Le .. / .. / .. à | Mr Eric JUS Président du Sivom de Sever Calvados Le .. / .. / .. à |
| Mr Francis HERMON Président du Syndicat des Bruyères Le .. / .. / .. à | Mr Michel BAR Président du Syndicat de Clécy-Druance Le .. / .. / .. à |

ANNEXE 1 - TERRITOIRE CONCERNÉ ET ENJEUX EAU ET CLIMAT ASSOCIÉS DU CONTRAT

ANNEXE 2 - PROGRAMME D'ACTIONS DÉTAILLÉ DU CONTRAT

ANNEXE 3 - INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION

En exemplaires comprenant 13 pages recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat. Un des exemplaires originaux est remis à l'agence, à la structure porteuse et aux co-signataires du contrat.

- Annexe 1 : Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat
- Annexe 2 : Programme d'actions détaillé du contrat.
- Annexe 3 : Indicateurs de suivi-évaluation.

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux eau et climat associés du contrat de la Rouver au Noireau

2. Enjeux eau et climat associés

| | Code masse d'eau | Nom masse d'eau | Etat EDL 2019 | Domaine d'intervention - priorité 1 | Domaine d'intervention - priorité 2 |
|--------------|------------------|---------------------------------------|---------------|---|---|
| ORNE MOYENNE | FRHR302 | le Noireau amont | Bon | RCE | Restauration rivière et zone humide |
| ORNE MOYENNE | FRH302-12409000 | la Diane | Bon | RCE | Restauration bocagère et bandes enherbées |
| ORNE MOYENNE | FRHR303 | la Druance | Bon | RCE | Restauration bocagère et bandes enherbées |
| ORNE MOYENNE | FRHR303-12423000 | le Roucamps | Bon | aucune | |
| ORNE MOYENNE | FRHR303-12477000 | le r. des Vaux | Bon | aucune | |
| ORNE MOYENNE | FRH303-12429000 | le Cresme | Bon | aucune | |
| ORNE MOYENNE | FRHR303-12439000 | le Tortillon | Bon | assainissement | |
| ORNE MOYENNE | FRHR303-12439700 | ruisseau de la roque | Moyen | Restauration bocagère et bandes enherbées | |
| ORNE MOYENNE | FRHR303-12439800 | la Séguaude | Moyen | Restauration bocagère et bandes enherbées | |
| ORNE MOYENNE | FRHR304 | le Noireau aval | Bon | assainissement | RCE |
| ORNE MOYENNE | FRHR306-12505800 | le r. de la Porte | Bon | aucune | |
| VIRE | FRHR313 | la Vire amont | Bon | assainissement | RCE |
| VIRE | FRHR313-141-0400 | l'Allière | Moyen | assainissement | |
| VIRE | FRHR313-14106000 | le r. de Maisoncelles | Bon | Restauration bocagère et bandes enherbées | |
| VIRE | FRHR313-14106000 | la Virène | Moyen | connaissance | RCE |
| VIRE | FRHR313-14118000 | la Darthee | Bon | aucune | |
| VIRE | FRHR313-14160500 | la Brévoigne | Bon | Restauration bocagère et bandes enherbées | |
| VIRE | FRHR314 | la Vire entre la Bévoigne et la Drôme | Moyen | RCE | Restauration rivière et zone humide |
| VIRE | FRHR314-14179000 | la Planche Vittard | Moyen | Restauration bocagère et bandes enherbées | |
| VIRE | FRHR315 | la Soutieuvre | Moyen | Restauration rivière et zone humide | |

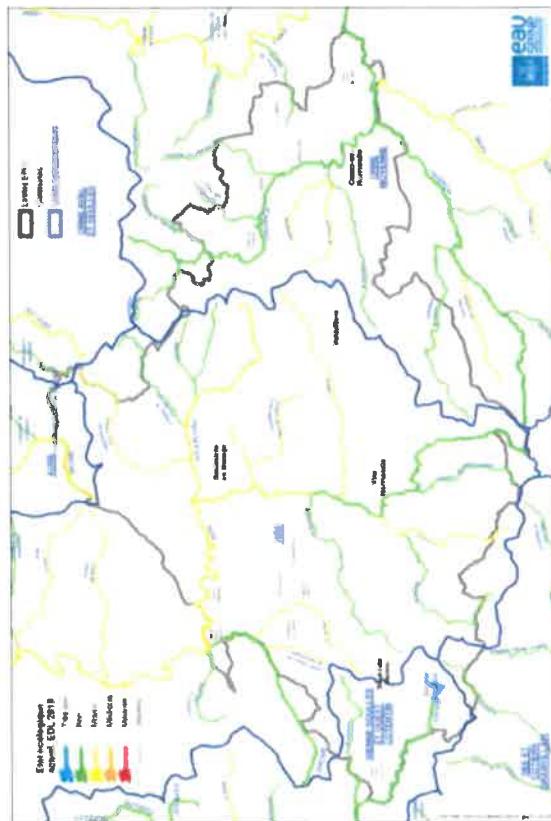


Figure 1 : Carte d'état des cours d'eau sur le territoire du contrat

| | | | | | |
|-------------------------------------|----------------------|------------------------------------|-------|--|--|
| VIRE | FRHR315- I4209000 | le Rubec | Bon | Restauration bocagère et bandes enherbées | Restauration rivière et zone humide |
| VIRE | FRHR315- I4219000 | le Courbesson | Bon | Restauration bocagère et bandes enherbées | RCE |
| VIRE | FRHR315- I4230600 | le Bois d'Allais = le Roucamps | Moyen | Restauration bocagère et bandes enherbées | Restauration rivière et zone humide |
| VIRE | FRHR316 | la Drôme | Bon | | aucune |
| VIRE | FRHR316- I4266200 | le cours d'eau de la Hervenière | Moyen | Restauration bocagère et bandes enherbées | connaissance |
| VIRE | FRHR316- I4270600 | la Cunes | Moyen | assainissement | Restauration bocagère et bandes enherbées |
| AURE | FRHR321- I4555000 | la Planche au Prêtre | Bon | | aucune |
| SIENNE SOUILLES ET OUEST COENTIN | FRHR336 | la Sienné armont | Bon | | aucune |
| SIENNE SOUILLES ET OUEST COENTIN | FRHR336- I7010600 | la Sénèhe | Bon | | aucune |
| SEE COTIERS GRANVILLAIS | FRHR344- I8040600 | le Giaanon | Bon | | aucune |

Figure 2 : Tableau des enjeux eaux et climat associés

ANNEXE 2 - Programme d'actions détaillé du contrat de la Rouvre au Noireau

(1) Enjeu(x) identifié(s) et actions retenues

| Nom masse d'eau | Enjeu | Actions retenues par enjeu | Echéancier et montant annuel (en € HT) | | | |
|------------------|--|--|--|--|------|-----------|
| | | | 2022 | 2023 | 2024 | TOTAL |
| le Noireau amont | Enjeu 2 : restauration de la continuité écologique | Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique | Vire au Noireau | Montant compilé sur la ligne synthèse enjeu 2-restauration de la continuité écologique | | |
| la Diane | Enjeu 2 : restauration de la continuité écologique | Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique | Vire au Noireau | Montant compilé sur la ligne synthèse enjeu 2-restauration de la continuité écologique | | |
| la Diane | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser la restauration du cours d'eau suite au diagnostic | Vire au Noireau | 283 649 € | 0 € | 283 649 € |
| la Druance | Enjeu 2 : restauration de la continuité écologique | Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique | Vire au Noireau | | | |
| la Druance | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser un diagnostic érosion-ruissellement par le technicien en place réaliser des travaux de recomposition bocagère | Vire au Noireau | | | |
| le Roucamps | aucun | | | | | |

| | | | | | | | |
|----------------------|--|--|-----------------------|-----------|-----------|---|-----------|
| le r. des Vaux | aucun | | | | | | |
| le Cresme | aucun | | | | | | |
| le Tortillon | Enjeu 3 : diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau | réaliser le traitement du phosphore sur la station d'épuration de Vassy réaliser un diagnostic sur le système d'assainissement de Vassy | Syndicat des Bruyères | 0 € | 160 000 € | 0 € | 160 000 € |
| ruisseau de la roque | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser un diagnostic érosion-ruissellement par le technicien en place réaliser des travaux de recomposition bocagère | Vire au Noireau | | | Montant compilé sur ligne synthèse enjeu 1- diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie. | |
| la Séguande | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser un diagnostic érosion-ruissellement par le technicien en place réaliser des travaux de recomposition bocagère | Vire au Noireau | | | Montant compilé sur ligne synthèse enjeu 1- diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie. | |
| le Noireau aval | Enjeu 3 : diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau | réaliser un diagnostic des réseaux EU de Condé sur Noireau et le zonage pluvial (com de Condé en Normandie) | Condé en Normandie | 290 000 € | 0 € | 0 € | 290 000 € |

| | | | | |
|-----------------------|--|---|---------------------------------------|---|
| | | | | |
| le Noireau aval | Enjeu 2 : restauration de la continuité écologique | Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique | Vire au Noirreau | Montant compilé sur la ligne synthèse enjeu 2- restauration de la continuité écologique |
| le r. de la Porte | aucun | | | |
| la Vire amont | Enjeu 3 : diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau | Identification de 2 DO > 2000 eh à équiper ou à supprimer. | Service Assainissement Vire Normandie | 0 € 10 000 € 0 € 10 000 € |
| la Vire amont | Enjeu 2 : restauration de la continuité écologique | Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique | Vire au Noirreau | Montant compilé sur la ligne synthèse enjeu 2- restauration de la continuité écologique |
| l'Allière | Enjeu 3 : diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau | réaliser une étude pour rechercher l'origine du Ptot observé à l'aval de la masse d'eau | Service Assainissement Vire Normandie | 10 000 € 0 € 0 € 10 000 € |
| le r. de Maisondelles | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser un diagnostic érosion-ruisseaulement par le technicien en place réaliser des travaux de recomposition bocagère | Vire au Noirreau | Montant compilé sur ligne synthèse enjeu 1- diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie. |

| | | | | |
|---------------------------------------|--|--|-----------------|---|
| | | | | |
| la Virene | Enjeu 2 : restauration de la continuité écologique | Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique | Vire au Noireau | Montant compilé sur la ligne synthèse enjeu 2- restauration de la continuité écologique |
| la Dathée | aucun | | | |
| la Brévogne | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser un diagnostic érosion-ruissellement par le technicien en place réaliser des travaux de recomposition bocagère | Vire au Noireau | Montant compilé sur ligne synthèse enjeu 1- diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie. |
| la Vire entre la Brévogne et la Drôme | Enjeu 2 : restauration de la continuité écologique | Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique | Vire au Noireau | Montant compilé sur la ligne synthèse enjeu 2- restauration de la continuité écologique |
| la Vire entre la Brévogne et la Drôme | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser la restauration du cours d'eau suite au diagnostic | Vire au Noireau | Montant compilé sur la ligne synthèse enjeu 2- restauration de la continuité écologique |
| la Planche Vittard | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser un diagnostic érosion-ruissellement par le technicien en place réaliser des travaux de recomposition bocagère | Vire au Noireau | Montant compilé sur ligne synthèse enjeu 1- diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie. |
| la Souleuvre | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser la restauration du cours d'eau suite au diagnostic | Vire au Noireau | Montant compilé sur la ligne synthèse enjeu 2- restauration de la continuité écologique |

| | | | | | | | |
|-------------------------------|--|--|-----------------|---|-----|--|--|
| | | | | | | | |
| le Rubec | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser un diagnostic érosion-ruissellement par le technicien en place réaliser des travaux de recomposition bocagère | Vire au Noireau | Montant compilé sur ligne synthèse enjeu 1- diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie. | 0 € | | |
| le Rubec | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser la restauration du cours d'eau suite au diagnostic | Vire au Noireau | travaux programmés en 2025 | 0 € | | |
| le Courbençon | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser un diagnostic érosion-ruissellement par le technicien en place réaliser des travaux de recomposition bocagère | Vire au Noireau | Montant compilé sur ligne synthèse enjeu 1- diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie. | 0 € | | |
| le Courbençon | Enjeu 2 : restauration de la continuité écologique | Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique | Vire au Noireau | Montant compilé sur la ligne synthèse enjeu 2- restauration de la continuité écologique | 0 € | | |
| le Courbençon | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser la restauration du cours d'eau suite au diagnostic | Vire au Noireau | Montant compilé sur ligne synthèse enjeu 1- diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie. | 0 € | | |
| le Bois d'Allais (= Roucamps) | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser un diagnostic érosion-ruissellement par le technicien en place réaliser des travaux de recomposition bocagère | Vire au Noireau | Montant compilé sur ligne synthèse enjeu 1- diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie. | 0 € | | |
| le Bois d'Allais (= Roucamps) | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser la restauration du cours d'eau suite au diagnostic | Vire au Noireau | Montant compilé sur ligne synthèse enjeu 1- diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie. | 0 € | | |

| | | | |
|-----------------------|--|---|---|
| | | | |
| la Drôme | aucun | | |
| la Herveni  re | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser un diagnostic érosion-ruissellement par le technicien en place réaliser des travaux de recomposition bocag  re | Vire au Noireau Montant compilé sur ligne synth  se enjeu 1- diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie. |
| la Cunes | Enjeu 3 : diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau | réaliser des travaux sur les r  seaux de St-Sever Calvados suite au diagnostic du r  seau. | Sivom de Sever Calvados 50 000 € 45 000 € 600 000 € 695 000 € |
| la Cunes | Enjeu 3 : diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau | mettre en conformit   les rejets de la station d'épuration de Landelles et Coupigny | Sivom de Sever Calvados 0 € 25 000 € 0 € 25 000 € |
| la Cunes | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau , surtout par temps de pluie. | réaliser un diagnostic érosion-ruissellement par le technicien en place réaliser des travaux de recomposition bocag  re | Vire au Noireau Montant compilé sur ligne synth  se enjeu 1- diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie. |
| la Planche au Pr  tre | | aucun | |
| la Sienn  e amont | | aucun | |
| la S  n  ne | | aucun | |
| le Glandon | | aucun | |

| | | | | | | | |
|----------|---|--|------------------------|-----------|----------|----------|-----------|
| captages | Enjeu 4 : préservation de la ressource en eau potable | obtenir la DUP instaurant les périmètres de protection des captages de Val Mérienne (Périgny) | Vire au Noireau | 50 000 € | 50 000 € | 50 000 € | 150 000 € |
| captages | Enjeu 4 : préservation de la ressource en eau potable | obtenir la DUP instaurant les périmètres de protection du captage de la Forge (Condé en Normandie) | Syndicat Clécy-Druance | 16 000 € | 0 € | 0 € | 16 000 € |
| captages | Enjeu 4 : préservation de la ressource en eau potable | Cabotière amont (Mont Bertrand-Souleuvre en Bocage), Cours de Bures (Bures les Monts-Souleuvre en Bocage), Pont d'Eloy F1B (Saint-Charles-de-Percy), Mont olivier (Campeaux) : délimiter l'aire d'alimentation des captages et leurs zones vulnérables, diagnostiquer les pressions agricoles, élaborer un programme d'action. | Syndicat des Bruyères | 140 000 € | 0 € | 0 € | 140 000 € |
| captages | Enjeu 4 : préservation de la ressource en eau potable | Val de Cresmes FE2 (Périgny) : délimiter l'aire d'alimentation des captages et leurs zones vulnérables, diagnostiquer les pressions agricoles, élaborer un programme d'action. | Vire au Noireau | 10 000 € | 60 000 € | 0 € | 70 000 € |

SYNTHESE PAR ENJEU

| | | Echéancier et montant annuel (en € HT) | | | |
|---|--|---|-----------------|-----------------------------------|-----------|
| | | 2022 | 2023 | 2024 | TOTAL |
| la Druance, ruisseau de la roque, la Séguande, le r. de Maisondelles, la Brévogne, la Planche Vitard, le Rubec, le Courbençon, le Bois d'Allais (= le Roucamps), la Hervenière, la Cunes. | Enjeu 1 : diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie | réaliser un diagnostic érosion-ruissellement par le technicien en place réaliser des travaux de recomposition bocagère objectif de réaliser un linéaire de haies compris entre 6 et 7 Km. aménager ou déplacer des entrées de champs problématiques assurer l'entretien des plantations les 2 premières années | Vire au Noireau | 75 000 € 90 000 € 105 000 € | 270 000 € |
| le Noireau amont, la Diane, la Druance, le Noireau aval, la Vire amont, la Viègne, la Vire entre la Brévogne et la Drôme, le Courbençon. | Enjeu 2 : restauration de la continuité écologique | Réaliser des travaux de restauration de la continuité - travail sur 41 ouvrages - objectif : effacement de 3 ouvrages. | Vire au Noireau | 25 000 € 25 000 € 25 000 € | 75 000 € |
| | | Sensibilisation sur le grand cycle (fonctionnement et bénéfices des zones humides, qualité des cours d'eau) et petit cycle de l'eau auprès des élus de la communauté de communes; classe d'eau élus | Vire au Noireau | 5 000 € 0 € | 5 000 € |

PROGRAMME D'ANIMATION

| Animation (en gras : recrutement à prévoir) | Maître d'ouvrage | Lieu | Echéancier et montant annuel (k€, en HT) | | | |
|---|------------------------|---|--|--------------|--------------|--------------|
| | | | 2022 | 2023 | 2024 | Total |
| 1 technicien rivière et RCE (1 ETP existant) | Vire au Noireau | BV de la Vire | 50 € | 51 € | 52 € | 153 € |
| 1 technicien bocage (réorientation des missions du poste existant) | Vire au Noireau | la Druance, ruisseau de la roque, la Séguande, le r. de Maisonscelles, la Brévogne, la Planche Vittard, le Rubec, le Courbençon, le Bois d'Allais, la Hervenière, la Cunes. | 50 € | 51 € | 52 € | 153 € |
| TOTAL | | | 100 € | 102 € | 104 € | 306 € |

(2) Montant prévisionnel du programme d'actions

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de : 3 520 529 € HT et se décompose comme suit :

| ENJEU | MONTANT (HT, €) |
|---|------------------------|
| Enjeu 1 : | 1 568 529 |
| Enjeu 2 : | 75 000 |
| Enjeu 3 : | 1 190 000 |
| Enjeu 4 : | 376 000 |
| Animation(s) | 306 000 |
| Actions de sensibilisation (atelier participatif, formation...) | 5 000 |
| TOTAL | 3 520 529 |

ANNEXE 3 - Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs suivants sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions du contrat. Les objectifs fixés aux missions prioritaires et spécifiques des animations rattachées au contrat de territoire sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

| Enjeu | Indicateurs |
|---|---|
| Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie (Restauration du bocage, des cours d'eau et des zones humides) | <ul style="list-style-type: none"> _ Linéaire de cours d'eau restaurés. _ Linéaire de haies et talus reconstitués _ Surface de zones humides restaurée _ Paramètres du réseau de surveillance de l'AESN |
| Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau | <ul style="list-style-type: none"> _ Paramètres du réseau de surveillance de l'AESN |
| Restauration de la continuité écologique | <ul style="list-style-type: none"> _ Nombre d'ouvrages hydrauliques effacés, |
| Protéger la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable | <ul style="list-style-type: none"> _ Courrier d'avis de recevabilité de dossier complet donné par l'ARS _ Obtention des DUP |

Les indicateurs suivants sont renseignés obligatoirement dans le tableau d'avancement annuel et à la fin de contrat :

| | |
|---------------------|--|
| Technique | Actions réalisées par rapport à l'échéancier prévisionnel, pour chacune des actions et en moyenne pour chacun des enjeux inscrits au contrat : en nombre de mois d'écart au prévisionnel |
| Financier | Engagements financiers réalisés par rapport au prévisionnel : en montant et en % |
| Animation Financier | Montant de l'animation : ...€ TTC Montant de l'aide : € Nb d'ETP : |
| Social | Nb de personnes sensibilisées : |

